



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 30 MARS 2009

Ordre du jour

09-25.	Culture – Finances – Partenariat culturel – Soirée contée – Subvention et tarifs	2
09-26.	Culture - Finances - Partenariat global avec l'association Petra Neué	2
09-27.	Economie – Finances – Vente de terrain – Projet Demany/Collin	5
09-28.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2008 Commune	6
09-29.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2008 Assainissement.....	6
09-30.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2008 Economique.....	7
09-31.	Finances – Vote des taux d'imposition 2009.....	7
09-32.	Finances – Budget primitif 2009 de la commune.....	8
09-33.	Finances – Budget primitif 2009 Assainissement	10
09-34.	Finances – Budget primitif 2009 Economique.....	11
09-35.	Personnel – Finances – Modification du tableau des effectifs	12
09-36.	Finances – Allocations scolaires et diverses subventions 2009.....	14
09-37.	Urbanisme – Charte Eau et urbanisme.....	16

Informations générales

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 23 mars 2009, s'est réuni le lundi 30 mars 2009 en session ordinaire en mairie.

Présents (23) : Nelly FRUCHARD (Présidente de la séance), Jean Yves LE MOIGNO, Claudine LE GALLIC, Christian GASNIER, Yolande GAUDAIRE, Danielle NICOLAS, Philippe LE RAY, Raymonde BUTTERWORTH, Bernard DANET, Claudine BOSSARD, Pascal VALCK, Michèle AUFFRET, Sylvaine LE JEUNE, Patricia LE TALOUR, Paul MAHEU, Gilles LE CALONNEC, Pascal FONT, Didier NICOLAS, Vincent GEMIN, Monique TREMOUREUX, Fabienne BONNION, Françoise JAFFREDO, Arnaud LE BOULAIRE

Absents ayant donné pouvoir (3) : Yves LEROY, Stéphane ROY, Cyril JAN respectivement à Nelly FRUCHARD, Françoise JAFFREDO, Arnaud LE BOULAIRE

Absents (1) : Dominique ABEL (pouvoir à Stéphane ROY lui-même absent)

Secrétaire de séance : Danielle NICOLAS

Approbation du procès verbal de la séance précédente : Unanimité

L'assemblée approuve par ailleurs le retrait du bordereau consacré au Fisac (n°09-38) afin de permettre aux commerçants d'achever le montage de leur propre dossier. Par la suite, Arnaud LE BOULAIRE précise que les absences du groupe d'opposition s'expliquent par des engagements importants pris de longue date.

Délibération du 30 mars 2009

09-25. Culture – Finances – Partenariat culturel – Soirée contée – Subvention et tarifs

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

Afin de promouvoir l'image d'une commune à la vie associative riche, diversifiée, dynamique et ouverte notamment à la culture, la municipalité a engagé depuis quelques années un partenariat actif avec des groupes musicaux ou les troupes de théâtre. Cette année, il est proposé d'étendre ce partenariat à la culture contée.

- Artistes : Myriam Guillevic et Rémy Cochen
- Genre : spectacle bilingue (Breton/Français) avec une pincée de chant (Myriam Guillevic), une pincée de conte (Rémy Cochen), un parfum de théâtre et une bonne part de complicité.
- Date : 25 avril 2009, à 20h30
- Lieu : Chapelle St Hamon
- Cachet : 850 € (guso)

Les tarifs seraient les suivants :

- | | |
|---|---------|
| - adultes | 5,00 € |
| - étudiants, enfants moins de 16 ans, demandeurs d'emploi | 3,00 € |
| - enfants jusqu'à 12 ans | Gratuit |

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Culture et animation" et "Finances" des 25 février 2009 et 19 mars 2009, le conseil municipal est invité à :

- **approuver le projet de partenariat culturel et les tarifs d'entrée dans les conditions précitées ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour solliciter toute aide possible.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 30 mars 2009

09-26. Culture - Finances - Partenariat global avec l'association Petra Neué

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

I. HISTORIQUE

Par délibération du 6 juin 2006, l'assemblée avait approuvé une convention de partenariat qui avait pour ambition de :

- rappeler notre attachement commun à la culture bretonne, ainsi que notre souhait de la développer de manière concertée en mutualisant nos énergies ;
- préciser les deux grands objectifs du partenariat qui étaient déclinés en programme d'actions :
 - promouvoir la culture bretonne

- promouvoir l'image de Plescop comme une commune dynamique et ouverte
- exposer la contribution partenariale de l'association (animations culturelles, développement culturel et pédagogique, image de la commune) ;
- définir l'ensemble des aides en nature ou en espèce apportées par la commune pour soutenir les actions partenariales (programmes financiers, moyens humains, moyens matériels) ;
- arrêter les modalités d'évaluation du partenariat ;
- fixer la durée du partenariat, soit 1 an renouvelable par tacite reconduction, à l'exception des participations révisables tous les ans.

II. EVALUATION

Comme convenu, cette convention a fait l'objet d'une évaluation par un groupe composé de 3 représentants de la municipalité (le maire et les adjoints chargés de la culture et des finances) et 3 représentants de l'association.

Ce groupe s'est réuni le 10 mars dernier et ses conclusions ont été portées à la connaissance des différentes commissions en charge de la culture et des finances :

Les objectifs du partenariat	Evaluation
<p>I- Promouvoir la culture bretonne</p> <p><u>Animations culturelles</u></p> <p>1. Le Roué Waroch</p> <p>Il s'agit d'une rencontre annuelle qui intervient traditionnellement dans le courant du mois de février et qui accueille plus de 7000 personnes sur la fin de semaine. L'association en assure l'organisation complète, avec le soutien financier et logistique de la commune.</p> <p>L'association s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la pérennité de ce spectacle qu'elle a bienheureusement initié ; - Promouvoir les divers pans de la culture bretonne (dansée, chantées, etc.) ; - Ouvrir ses portes à un large public, à des prix raisonnables. <p>2. Fête de la musique</p> <p>Organisée aux alentours du 21 juin, cette manifestation permet l'expression de toutes les mouvances artistiques, bretonne notamment. Elle suscite une large adhésion du public qui peut se retrouver ainsi sur un temps de convivialité. L'association et la commune démontrent ainsi que Plescop ne peut être réduite à une commune-dortoir.</p> <p>L'association s'engage à pérenniser l'animation de cette fête de la musique et de la diversité culturelle.</p> <p>3. Fest Yves</p> <p>Il s'agit d'une fête qui a pour but de regrouper tous les bretons du monde autour d'une date, le 19 mai (jour de la St Yves), et qui vise également à favoriser la diffusion d'une culture populaire, axée sur la rencontre, l'échange et la solidarité.</p> <p>L'association s'engage à pérenniser cette action, qu'elle a initiée à Plescop, et qui prend notamment la forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une marche chantée et contée, sur un circuit favorisant la découverte du patrimoine culturel, bâti et paysager de la commune ; - d'un fest noz, le soir même <p>4. Concert de Jazz</p> <p>Organisée à la fin de la saison estivale, cette manifestation a pour objectif de favoriser un "redémarrage en douceur ", autour d'une rencontre conviviale qui anime la commune, et qui, à ce titre, est très appréciée du public.</p> <p>L'association s'engage à pérenniser cette animation initiée en partenariat avec la commune de Plescop.</p>	<p>1. Encore une fois, le bilan est très positif, par ses réels échanges autour de la culture bretonne et sa surface médiatique : plus de 7500 personnes sont passées à Plescop et plusieurs articles de presse ont donné une image dynamique et ouverte de notre commune. La couverture radiophonique est développée.</p> <p>Les tarifs pratiqués par l'association restent toujours particulièrement modestes au regard de la qualité de la programmation.</p> <p>2. Bilan également très positif compte tenu de la grande fréquentation du public au regard des années passées. Le savant métissage des musiques est également très apprécié.</p> <p>3. Bon résultat pour cette fête que le Conseil régional nous incite à développer encore.</p> <p>4. Brillant concert, avec un grand nombre de spectateurs à nouveau (plus de 600 personnes présentes).</p> <p>Cela étant dit, l'association a éprouvé des difficultés logistiques (et non programmatiques) liée en partie à un essoufflement des bénévoles face au nombre croissant de manifestations.</p>

<p><u>Développement culturel et pédagogique</u></p> <p>Conforter le présent et se projeter dans l'avenir :</p> <p>Cet objectif ambitieux peut être réalisé à notre modeste échelle en éveillant les adultes à la langue bretonne, pour le présent, et en intervenant auprès des enfants pour les éveiller à la culture bretonne qu'elle soit musicale, chantée ou dansée.</p> <p>1. Les cours de langue bretonne pour les adultes</p> <p>La langue constitue un élément fort d'une culture. Sa richesse témoigne de son histoire, sa structure révèle sa philosophie.</p> <p>L'association s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer des cours de langue bretonne pour des groupes d'adultes ; - ouvrir ses portes à un large public, à des prix raisonnables. <p>2. L'éveil à la culture bretonne des enfants</p> <p>La culture ne peut se résumer à la pratique d'une langue, aussi satisfaisante soit-elle lorsqu'elle intervient en cadre scolaire dès le plus jeune âge.</p> <p>L'association s'engage donc à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mener dans les écoles des actions destinées à éveiller les enfants à la culture bretonne quelle soit musicale, chantée ou dansée ; - pratiquer à cette occasion des prix raisonnables au regard du coût d'une telle intervention. <p>Préserver la mémoire pour les générations futures</p> <p>3. La recherche toponymique</p> <p>Comme la généalogie, la toponymie rencontre un intérêt croissant. Quelle que soit la motivation de cette démarche – connaître le pays où l'on est né ou découvrir l'histoire du pays qui nous accueille –, la recherche toponymique du profane se heurte très rapidement à des questions de méthode et de connaissances de la langue.</p> <p>L'association s'engage à développer progressivement des outils, seule ou en partenariat, permettant de (re)découvrir notre toponymie et les éléments d'histoire qui s'y rattachent.</p> <p>4. Le recueil de la mémoire</p> <p>Les générations passent et emportent avec elles des souvenirs, qui sont aussi les nôtres, faute pour elles de les avoir transmis, faute pour nous de ne pas les avoir recueillis.</p> <p>L'association s'engage à mettre en place progressivement des moyens de recueil de la mémoire des anciens, soit en breton, soit en français.</p>	<p>Là encore très bon bilan compte tenu des actions nombreuses et pertinentes engagées dans tous les domaines.</p> <p>1. Maintien des trois niveaux en cours du soir de breton, avec nombre plus important de personnes en troisième niveau.</p> <p>2. Découverte du patrimoine chanté vannetais et du conte dans les écoles dans le cadre de la semaine bleue (financement Petra Neué). Mise en place de l'accompagnement pédagogique à l'école Sainte Anne. Contacts pour l'animation de la fête de la musique dans les écoles</p> <p>3. Recherche toponymique achevée mais l'Ofis doit achever sa propre prestation</p> <p>4. L'association poursuit sa collecte de mémoires avec des "piliers" de la commune. Elle favorise la création d'un centre Dastum sur Plescop</p>
<p>II- Promouvoir l'image de Plescop comme une commune dynamique et ouverte</p> <p>L'association et la commune souhaitent de concert promouvoir l'image de PLESCOP comme une commune à la vie associative riche, diversifiée, dynamique et ouverte à la culture, bretonne notamment.</p> <p>A l'occasion de l'évènement phare du Roué Waroch, l'association s'engage à promouvoir l'image de la commune en diffusant en particulier son logo sur les divers supports qu'elle utilise. Ses différents supports médiatiques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la presse, avec le partenariat privilégié dont elle jouit avec le quotidien Ouest-France ; - la radio, avec le réseau France bleue, Radio Bro Gwened, Radio Morbihan Sud, Plum FM , etc. - la télévision : avec France 3 et TV Breiz ; <p>Par ailleurs, certains prix remis lors du Roué Waroch porteront l'appellation «partenariat de la commune de Plescop».</p> <p>Enfin, cette dynamique et ce réseau seront activés autant que possible lors des autres manifestations et actions culturelles.</p>	<p>Incontestablement; l'image de Plescop perçoit par son dynamisme et son sérieux.</p> <p>Comme cela vient d'être dit, Plescop est retenue comme centre de consultation Dastum.</p> <p>Emissions de France Bleue en direct lors du Roué WAROCH (une demi-journée)</p> <p>Interviews de Mme le Maire sur France Bleu</p> <p>Couvertures médiatiques régionales</p>

III. CONCLUSIONS

Compte tenu du caractère très positif du partenariat pour la commune, l'association et la promotion de la culture bretonne d'une manière générale, il est proposé de reconduire le partenariat.

Toutefois, l'article 3.2.2. relatif au concert de jazz sera supprimé puisque l'association, malgré toute sa bonne volonté, ne pourra plus organiser cette manifestation compte tenu de la lourdeur du dispositif logistique à mettre en place et du nombre de manifestations déjà organisées par ses soins sur la commune.

L'effort fourni par l'association Petra Neue lors du Roue Waroch sera en revanche mieux pris en compte car il s'agit de plus de 250 bénévoles qu'elle gère sur un week-end pour l'image de Plescop.

Par ailleurs, l'article 8.3. est également modifié pour tenir compte du nouveau local affecté prioritairement à l'association.

Annexe : Convention de partenariat modifiée

Principales remarques :

Arnaud LE BOULAIRE précise que son abstention s'inscrit dans le droit fil des précédentes dans ce domaine (il s'estime concerné en sa qualité de membre du conseil d'administration de l'Ogec qui gère une école comportant une filière bilingue) et ajoute que Cyril JAN souhaitait voter "contre" car il considère que cela fait "trop de breton".

Raymonde BUTTERWORTH regrette qu'une personne qui s'était présentée comme un candidat attaché à ses racines plescopaises s'oppose aussi souvent à la culture de sa commune.

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Culture et animation" et "Finances" des 12 et 19 mars 2009, le conseil municipal est invité à :

- **approuver le renouvellement de la convention de partenariat dans les conditions précitées ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 24 Contre : 1 Abstention : 1

Délibération du 30 mars 2009

09-27. Economie – Finances – Vente de terrain – Projet Demany/Collin

Christian GASNIER lit et développe le rapport suivant :

Par lettre du 13 mars 2009, MM. COLLIN et DEMANY nous ont confirmé leur désir d'acquérir un terrain cadastré E 716p et E 1058p, d'une surface de 3459 m² environ, situé au Sud de l'espace d'activités de Plescop-Tréhuinec, en vue de la création d'une clinique vétérinaire (soins spécialisés pour animaux de compagnie). Ce projet se démarque des structures vétérinaires existantes, dans le secteur vannetais, par l'utilisation de matériel de haute technicité médicale et chirurgicale.

Le projet se fera en plusieurs phases, compte tenu de la conjoncture actuelle. Dans un premier temps, il comprendra un bâtiment de 350 m² ; puis, lorsque leur activité le permettra, ils procéderont à une extension pour atteindre une surface bâtie de 500 m². L'ouverture de cet établissement se fera à l'été 2010.

Annexe : plan de masse du projet

Principales remarques :

Christian GASNIER indique à Arnaud LE BOULAIRE que la surface vendue est effectivement importante par rapport à la taille du bâtiment mais que cela se justifie par la présence de contraintes assez fortes pesant sur la parcelle (recul, servitude, etc.) et un coefficient d'emprise au sol volontairement réduit (30%) dans ce secteur, afin de préserver la trame paysagère.

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Finances" et "Environnement, urbanisme et développement" du 19 mars 2009, le conseil municipal est invité à :

- **accepter cette cession à MM. Antoine COLLIN et Jean-Michel DEMANY, ou à toute autre structure juridique pouvant se substituer à eux, sous réserve du respect du cahier des recommandations paysagères et architecturales, le terrain devant être rétrocédé à la commune dans les conditions initiales de vente si le projet n'est pas réalisé ou en cas de non respect des clauses substantielles du cahier des charges du lotissement, sauf dérogation expresse de la commune pour des motifs d'intérêt général ;**
- **fixer le prix de vente à 48,00 € HT le m², sous réserve de l'avis de France Domaine ;**
- **solliciter l'aide à la commercialisation, si les intéressés sont éligibles ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier,**

notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents ainsi que pour désigner le géomètre-expert et le notaire chargé des actes nécessaires qui seront signés par le maire.

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 30 mars 2009

09-28. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2008 Commune

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

A	Résultat budgétaire de l'exercice	979 024,58
B	Résultat de l'exercice antérieur reporté	
$c = a+b$	Capacité d'autofinancement	979 024,58

II. Besoin de financement de la section d'investissement

D	Résultat budgétaire de l'exercice	558 207,10
E	Résultat de l'exercice antérieur reporté	450 329,43
$f = d+e$	Résultat global à reporter	1 008 536,53
G	Résultat des restes à réaliser (engagements)	-698 468,67
$h = f+g$	Résultat global	310 067,86
$i = h \text{ si } <0$	Besoin de financement	

III. Affectation du résultat

J	Au financement de l'investissement	979 024,58
$k = c-j$	En report à nouveau en fonctionnement	

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 19 mars 2009, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2008 dans les conditions précitées.

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 30 mars 2009

09-29. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2008 Assainissement

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

A	Résultat budgétaire de l'exercice	480 743,45
B	Résultat de l'exercice antérieur reporté	
$c = a+b$	Capacité d'autofinancement	480 743,45

II. Besoin de financement de la section d'investissement

D	Résultat budgétaire de l'exercice	-308 518,87
E	Résultat de l'exercice antérieur reporté	23 322,00
$f = d+e$	Résultat global à reporter	-285 196,87
G	Résultat des restes à réaliser (engagements)	-2 447,43
$h = f+g$	Résultat global	-287 644,30
$i = h \text{ si } <0$	Besoin de financement	287 644,30

III. Affectation du résultat

J	Au financement de l'investissement	480 743,45
k = c-j	En report à nouveau en fonctionnement	

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 19 mars 2009, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2008 dans les conditions précitées.

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 30 mars 2009

09-30. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2008 Economique

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

A	Résultat budgétaire de l'exercice	100 021,24
B	Résultat de l'exercice antérieur reporté	2 631 970,14
c = a+b	Capacité d'autofinancement	2 731 991,38

II. Besoin de financement de la section d'investissement

D	Résultat budgétaire de l'exercice	-871 072,61
E	Résultat de l'exercice antérieur reporté	-808 321,05
f = d+e	Résultat global à reporter	-1 679 393,66
G	Résultat des restes à réaliser (engagements)	
h = f+g	Résultat global	-1 679 393,66
i = h si <0	Besoin de financement	1 679 393,66

III. Affectation du résultat

J	Au financement de l'investissement	1 679 393,66
k = c-j	En report à nouveau en fonctionnement	1 052 597,72

Principales remarques :

Jean Yves LE MOIGNO indique à Arnaud LE BOULAIRE que le résultat était systématiquement reporté en fonctionnement car, s'agissant d'une gestion de stock, le budget économique s'exécute principalement en fonctionnement. Il considère toutefois qu'il n'est pas psychologiquement opportun de faire perdurer un déficit d'investissement, même si celui-ci reste virtuel.

Bernard DANET approuve le raisonnement mais note que la section d'investissement se trouvera à nouveau excédentaire à mesure que le stock des terrains diminuera.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 19 mars 2009, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2008 dans les conditions précitées.

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 30 mars 2009

09-31. Finances – Vote des taux d'imposition 2009

Nelly FRUCHARD lit et développe le rapport suivant :

Cette année, un constat s'impose : la crise économique est là, grave et profonde, qui entame le pouvoir d'achat des ménages et génère une lourde crise de confiance.

Aussi, malgré le mouvement général de hausse des taux d'imposition, destinée à compenser les pertes de recettes indirectes des collectivités, l'assemblée délibérante s'était prononcée, au stade du débat d'orientations budgétaires, pour un maintien des taux d'imposition.

Fidèles à nos engagements de 2008, nous maintenons donc ce cap, en estimant que les Plescopais ont produit de grands efforts de redressement des finances communales par le passé, et qu'il est maintenant juste qu'ils en perçoivent les dividendes.

Principales remarques :

Christian GASNIER rappelle avec Nelly FRUCHARD que cette décision, qui dénote avec l'environnement général, n'est pas prise pour plaire ou comme le résultat du hasard. Il considère qu'il s'agit là du fruit d'un long travail, notamment sur la politique de développement de la commune.

Jean Yves LE MOIGNO souligne l'importance de l'autofinancement qui permet d'importants investissements, sans trop mobiliser la dette dans l'immédiat et sans augmenter les impôts, ce qui soulage les ménages. Il indique que l'objectif est de rester sur cette orientation fiscale mais que beaucoup d'incertitudes apparaissent : la durée et l'ampleur de la crise, la suppression de la taxe professionnelle, le désengagement financier de l'Etat, etc. Il considère toutefois qu'il n'y a pas de raison de s'inquiéter dans l'immédiat même s'il convient de rester toujours attentif et prudent.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 19 mars 2009, le conseil municipal est invité à :

- voter et arrêter les taux d'imposition dans les conditions suivantes :

TAXES	TAUX 2008	TAUX 2009
Taxe d'habitation	14.11 %	14.11 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24.47 %	24.47 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56.02 %	56.02 %

- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 30 mars 2009

09-32. Finances – Budget primitif 2009 de la commune

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre (à l'exception de l'article 657), s'équilibre ainsi qu'il suit pour l'année 2009 :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2009
011	Achats et variations de stocks	791 255,00
60	Achats et variations de stocks	309 045,00
61	Prestations de services	316 280,00
62	Services extérieurs	153 750,00
63	Impôts et taxes	12 180,00
012	Charges de personnel	1 776 400,00
65	Autres Charges de gestion courante	403 872,95
66	Charges financières	61 100,00
67	Charges exceptionnelles	3 200,00
042	Ecritures d'ordre entre sections	162 000,00
014	Atténuation de charges	14 700,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00
023	Virement en section d'investissement	583 300,05
Total dépenses		3 810 828,00

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2009
64	Atténuation de charges de personnel	12 000,00
70	Produits des services	389 400,00
73	Impôts et taxes	2 028 510,00
74	Dotations	1 334 708,00
75	Autres produits de gestion courante	13 500,00
042	Ecritures d'ordre entre sections	32 710,00
Total recettes		3 810 828,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR PROGRAMME (PRESENTATION)

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2009
48	Informatique mairie	8 570,00
49	Cimetière	50 878,65
50	Sécurité des bâtiments	9 300,00
51	Acquisition de terrains	400 444,89
52	VRD	470 129,86
54	Restructuration du bourg	392 398,35
55	Atelier des services techniques	6 208,41
57	Mairie	1 751 318,01
61	Ecole RG Cadou	63 239,26
64	Ecole F Dolto	19 978,06
69	Stade municipal et som n°1 Salle verte	128 750,00
74	Stade de leslégot	2 600,00
76	Eglise et chapelles	248 000,00
78	1000 clubs et salles AFR	69 400,00
80	Restaurant scolaire	25 457,80
81	Equipement urbain et locaux publics	1 950,00
82	Espaces verts	41 288,36
86	Equipements périscolaires	16 849,00
88	Salles polyvalentes 1 et 2	2 550,00
103	Salle omnisports	1 560,00
118	Salle de sport/dojo/musculation	194 241,21
119	Local technique du bourg	1 010,00
120	Bibliothèque médiathèque	143 508,35
124	Court de tennis	95 000,00
ONA	Opérations non affectées	376 350,00
Total dépenses		4 520 980,21

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2009
51	Acquisition de terrains	11 335,00
52	VRD	15 424,34
54	Restructuration du bourg	103 234,47
57	Mairie	112 500,00
120	Bibliothèque Médiathèque	70 069,25
ONA	Opérations non affectées	4 306 811,15
Total recettes		4 619 374,21

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE (VOTE)

V. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2009
16	Remboursement d'emprunts	151 260,00
20	Immobilisations incorporelles	6 500,00
21	Immobilisations corporelles	564 509,06
23	Immobilisations en cours	3 549 051,15
020	Dépenses imprévues invest	10 000,00
040	Opérations d'ordre entre les sections	32 710,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur des sections	206 950,00
Total dépenses		4 520 980,21

VI. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2009
10	Dotations Fonds divers réserves	1 381 524,58
13	Subventions d'investissement	1 245 728,06
001	Résultat reporté	1 008 536,52
021	Virement de la section de fonctionnement	583 300,05
024	Produit des cessions	31 335,00
040	Opérations d'ordre entre les sections	162 000,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	206 950,00
Total recettes		4 619 374,21

Comme chaque année, ce budget tient compte des dépenses effectivement réalisées dans l'année, ainsi que celles "engagées" en cours d'année mais qui peuvent être réalisées sur un voire deux exercices.

Toutefois, cette année, dans la mesure où le programme de la mairie apparaît important et devrait normalement s'exécuter sur une durée prévisionnelle de 3 années, il est proposé de permettre à chacun de mesurer l'ensemble de l'engagement en approuvant une ventilation annuelle au stade du budget.

Programme	Crédits de paiement			
	2008	2009	2010	
MAIRIE	3 485 000	102 763.60	1 749 959.01	1 632 277.39

Il en va de même pour le programme de voirie, qui est également (570 KE à 668 KE) modifié à cette occasion :

Programme		Crédits de paiement		
		2009	2010	2011
Travaux Voirie	668 000	255 000	283 000	130 000
Chap. 23- Prog. 52				

Par ailleurs, pour éviter un emprunt inutile tenu de notre trésorerie, il est proposé d'approuver le fonds de concours de 600 000 € en provenance du budget économique comme cela avait été annoncé au stade du débat d'orientations budgétaires.

Annexe : Budget primitif 2009 – Listes des acquisitions de matériel et des travaux en régie – Marchés publics

Principales remarques :

Jean Yves LE MOIGNO rassure Arnaud LE BOULAIRE en lui précisant que l'assurance de la médiathèque est bien prise en compte dans le budget 2009 et qu'elle l'était déjà en partie l'an passé. Il lui indique également que l'article 747 comprend les participations de la Caisse d'allocations familiales (Caf) et notamment le contrat enfance jeunesse à hauteur de 107 KE.

Christian GASNIER rappelle que le budget 2009 ne se résume pas au centre-bourg et que la commune engage beaucoup d'autres investissements par ailleurs.

Jean Yves LE MOIGNO commente les ratios budgétaires en soulignant le haut niveau d'équipement avec un endettement contenu.

Arnaud LE BOULAIRE s'étonne du montant du bureau de la directrice de l'école Dolto (3760 €) ; Yolande GAUDAIRE le rassure en lui précisant que cette ligne comprend en fait d'autres mobiliers, notamment pour les classes.

Arnaud LE BOULAIRE souligne également des discordances entre les autorisations de programme / crédits de paiements (AP/CP) votés et les crédits budgétaires affectés par programme. Il lui est précisé que les AP/CP ne constituent qu'une partie des programmes budgétaires (par exemple, le programme voirie comprend l'AP/CP relative au marché de voirie triennal mais également d'autres dépenses telles que celles liées à l'éclairage public, etc.).

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 19 mars 2009, le conseil municipal est invité à :

- **approuver les autorisations de programme et les crédits de paiements précités ;**
- **approuver le fonds de concours précité ;**
- **décider de ne pas reconduire les crédits affectés à l'Atesat (Assistance technique fournie par les services de l'Etat, pour la voirie principalement) et approuver en conséquence la résiliation de la convention afférente dès 2009 ;**
- **voter par chapitre et arrêter le budget primitif principal de la commune 2009 ;**
- **approuver en conséquence le programme d'acquisition de matériel et de travaux en régie joint en annexe et prendre acte de la liste des marchés publics signés l'an passé qui sera publiée par voie d'affichage ainsi que sur le site internet de la commune ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 30 mars 2009

09-33. Finances – Budget primitif 2009 Assainissement

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre, s'équilibre ainsi qu'il suit pour 2009 :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2009
011	Achats et variations de stocks	85 387,00
60	Achats et variations de stocks	29 430,00
61	Services extérieurs	47 557,00
62	Autres services extérieurs	8 400,00
012	Charges de personnel	102 100,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00
66	Charges financières	19 390,00
67	Charges exceptionnelles	56 500,00
042	Opérations d'ordre entre sections	105 000,00

014	Atténuation de produits	24 500,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00
023	Virement à la section d'investissement	356 284,84
Total dépenses		764 261,84

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2009
70	VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES	392 900,00
74	Subventions d'exploitation	7 600,00
78	Reprise sur provisions	141 761,84
042	Opérations d'ordre entre sections	222 000,00
Total recettes		764 261,84

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2009
16	Remboursement d'emprunts	55 932,00
20	Immobilisations incorporelles	1 500,00
21	Immobilisations corporelles	17 850,27
23	Immobilisations en cours	591 344,43
040	Opérations d'ordre entre sections	222 000,00
020	Dépenses imprévues invest	15 000,00
001	Résultat antérieur reporté	143 435,03
Total dépenses		1 047 061,73

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2009
10	Dotations, fonds divers réserves	480 743,45
13	Subventions d'investissement	221 534,00
040	Opérations d'ordre entre sections	105 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	356 284,84
Total recettes		1 163 562,29

Il est cette année notable que le budget annexe d'assainissement comprend les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'assainissement collectif comme pour le service public d'assainissement non collectif. Un état complémentaire précise l'équilibre du Spanc.

Par ailleurs, de la même façon que pour le budget principal, il convient d'actualiser en tant que de besoin les autorisations de programme/crédits de paiement pour la restructuration du bourg :

Programme		Crédits de paiement		
		2009	2010	2011
Réseaux EU urbains	235 000	115 000	---	120 000
Chap. 23- Prog. 1				

Annexe : Budget primitif 2009 – Etat complémentaire relatif au SPANC – Programme d'acquisition de matériel

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 19 mars 2009, le conseil municipal est invité à :

- **approuver l'autorisation de programme et les crédits de paiements précités ;**
- **voter par chapitre et arrêter le budget primitif annexe "assainissement" 2009 ;**
- **approuver en conséquence le programme d'acquisition de matériel ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 30 mars 2009

09-34. Finances – Budget primitif 2009 Economique

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre, s'équilibre ainsi qu'il suit en 2009 :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2009
011	Achats et variations de stocks	1 541 659,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 628 331,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 424 888,46

Total dépenses	6 230 278,46
----------------	--------------

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2009
70	Produits des services	1 281 648,00
74	Dotations et participations	486 612,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 409 420,74
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 052 597,72
Total recettes		6 230 278,46

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2009
16	Remboursement d'emprunts	56 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 409 420,74
001	Déficit reporté	1 679 393,66
Total dépenses		5 144 814,40

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2009
10	Dotation et réserve	1 679 393,66
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 628 331,00
023	Virement de la section de fonctionnement	1 424 888,46
Total recettes		5 732 613,12

Afin de faire bénéficier les Plescopais d'un juste retour sur l'investissement économique réalisé au cours de ces dernières années, il est proposé d'intégrer le versement d'une participation au budget primitif principal de 600 000 € qui évite un emprunt inutile.

Principales remarques :

Christian GASNIER considère que les objectifs initiaux sont en grande partie remplis puisque le développement économique devait permettre de créer des emplois et des richesses afin de soulager les ménages. Il se montre toutefois septique sur l'importance du retour de taxe professionnelle que décidera la Communauté d'agglomération du pays de Vannes.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 19 mars 2009, le conseil municipal est invité à :

- **approuver la participation précitée au budget primitif principal ;**
- **voter par chapitre et arrêter le budget primitif annexe économique 2009 ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 30 mars 2009

09-35. Personnel – Finances – Modification du tableau des effectifs

Nelly FRUCHARD lit et développe le rapport suivant :

Régulièrement, l'assemblée est appelée à examiner le plan de développement des services municipaux dans les domaines suivants :

- le développement des services
- le déroulement de carrière

A) Développement des services

La dernière création d'emploi au service technique concernait le pôle bâtiment et logistique, qui méritait d'être étoffé pour tenir compte du nombre croissant d'équipements publics à entretenir.

Aujourd'hui, le volume des espaces publics paysagers et la politique de lutte pour la qualité de l'eau (qui induit la suppression du recours aux produits phytosanitaires) impliquent le renforcement des moyens humains au pôle espaces verts.

Pour cela, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2° classe à 35/35°, le profil de son poste étant le suivant :

Assurer tous travaux d'exécution et l'entretien courant sur les voiries et les espaces verts communaux, notamment :

- A titre principal, tonte, désherbage mécanique et manuel sur les espaces publics (utilisation possible des méthodes de désherbage alternatives) ;

- Par ailleurs, entretien courant du domaine communal (surveillance et interventions ponctuelles sur la voirie, curage de fossés, nettoyage et pose de la signalisation routière ou de chantier, etc.)
- Entretien courant du matériel
- Manutentions diverses et conduite de poids lourds

Cette création s'inscrit naturellement dans le cadre du plan pluriannuel de développement des services qui s'achève cette année et qui devra être mis à jour après consultation du nouveau comité technique paritaire local.

B) Avancements de grade

La promotion des agents communaux, qu'elle prenne la forme d'un concours ou d'un avancement lié à l'ancienneté, ne peut que répondre à un besoin de la collectivité. C'est une obligation sanctionnée par la jurisprudence administrative ; c'est aussi une exigence de gestion rationnelle des ressources humaines. Dans ce contexte, il est proposé d'adapter le grade d'agents aux fonctions qu'ils exercent effectivement en créant les postes suivants à temps complet :

Ancien grade	Nouveau grade	Fonction	Nb
Adjoint technique de 2° classe	Adjoint technique de 1° classe	Adjoints d'équipe au pôle espaces verts/ voirie	2

Il est donc proposé de modifier en conséquence le tableau des effectifs ainsi :

Filière	Grade	Référence	Créé	Pourvu	Durée hebdo
TEMPS COMPLET			35	33	
Administrative	Directeur général des services	ALD	1	1	35:00
	Attaché principal	ALD	1	0	35:00
	Rédacteur chef	RL-CP	2	2	35:00
	Adjoint administratif ppal 1° cl	JRo-MT	2	2	35:00
	Adjoint administratif ppal 2° cl	DLP	1	1	35:00
	Adjoint administratif 1 cl	RG	1	1	35:00
	Adjoint administratif 2 cl	FH-CL	2	2	35:00
Technique	Technicien supérieur chef	BB	1	1	35:00
	Agent de maîtrise principal	LC-PLT	2	2	35:00
	Adjoint technique principal 1 cl	JRi	1	1	35:00
	Adjoint technique principal 2 cl	DH-ED-OM	3	3	35:00
	Adjoint technique 1 cl	SS-JBLM-LB	3	3	35:00
	Adjoint technique 2 cl	RD-ELB-MR-VLM JYLB-NR-PYLH-V	8	7	35:00
Culture	Bibliothécaire territorial	AL	1	1	35:00
	Adjoint du patrimoine 2 cl	SH	1	1	35:00
Animation	Adjoint d'animation 1 cl	DP	1	1	35:00
	Adjoint d'animation 2 cl	DH-DB-MR	3	3	35:00
Médico-Sociale	Educatrice de jeunes enfants	Dpi	1	1	35:00
TEMPS NON COMPLET			19	18	
Technique	Adjoint technique 2 cl	AMLB	1	1	33:00
	Adjoint technique 2 cl	MLLP-AS	2	2	32:00
	Adjoint technique 2 cl	MP	1	1	31:30
	Adjoint technique 2 cl	CQ	1	1	30:30
	Adjoint technique 2 cl	MTLB	1	1	30:00
	Adjoint technique 2 cl	YC-LS-AR	3	2	27:00
	Adjoint technique 2 cl	MLH	1	1	26:45
	Adjoint technique 2 cl	AM	1	1	25:00
	Adjoint technique 2 cl	MLB	1	1	18:00
	Médico Sociale	Auxiliaire de puériculture 1° cl	AJ	1	1
Auxiliaire de puériculture 1° cl		G	1	1	28:00
Auxiliaire de puériculture		SG	1	1	25:30
Atsem 1° cl.		CL	1	1	34:00
Atsem 1° cl.		CG	1	1	32:00
Agent social 2° classe		CC	1	1	31:00
Agent social 2° classe		CT	1	1	19:30

Principales remarques :

Il est confirmé à Arnaud LE BOULAIRE que le nouvel agent utilisera la mini-pelle mais qu'il ne sera évidemment pas le seul.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 19 mars 2009, le conseil municipal est invité à :

- **créer un emploi d'adjoint technique de 2° cl. à 35/ 35°;**
- **créer deux emplois d'adjoints techniques de 1° cl. à 35/35° qui se substituent aux précédents (adjoints techniques de 2° cl) ;**

- approuver la modification subséquente du tableau des effectifs ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 30 mars 2009

09-36. Finances – Allocations scolaires et diverses subventions 2009

Concernés, Monique TREMOUREUX, Paul MAHEU, Gilles LE CALLONNEC et Arnaud LE BOULAIRE, responsables associatifs, ne participent ni aux débats ni au vote.

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, les commissions concernées se sont réunies pour examiner les demandes de subventions émanant des organismes publics ou privés, de Plescop ou de l'extérieur. Les propositions suivantes ont été retenues :

Participation aux budgets annexes	50 200.00
CCAS	37 200.00
CCAS Provision à rembourser pour écritures d'amortissement de subvention.	13 000.00
Allocations et participations	233 782.95
Augmentation : 1.8 %	
Allocations fr scolaires	
Ecole privée (enfants : 195*41.45 €)	8 083.00
Convention OGEC	107 016.00
Allocations arbre de Noël	
Cadou (7,90*180)	1 422.00
Dolto (7,90*113)	893.00
Ecole Privée (7,9*195)	1 541.00
Eveil culturel et pédagogique	
Cadou (52 €*35)	1 820.00
Dolto	594.00
Ste Anne primaire (52 €*47)	2 444.00
Frais de transport extra-scolaire	
Cadou (7*180)	1 260.00
Dolto (7*113)	791.00
Ste Anne (7*195)	1 365.00
Eveil sportif (piscine)	
Ecole Cadou (18 semaines x 2.86 € x 50% x180 enfants)	4 634.00
Ecole Dolto (18 semaines*2.86 €*0.5*113 enfants)	2 909.00
Ecole Sainte Anne (18*2.86 €*0.5*195 enfants)	5 020.00
Eveil psychomoteur	
Cadou (52 €*31)	1 612.00
Ste Anne	1 612.00
Dolto	
Reversement des subventions AFS des communes extérieures (recettes au 7474)	810.00
Ecoles extérieures(41.45 €)	
ECOLES DE LA VILLE DE VANNES	
Ecole Saint Guen (2)	82.90
Ecole Saint Patern (4)	165.80
Ecole du Sacré Cœur (6)	248.70
Ecole Nicolazic (5)	207.25
Ecole Françoise d'Amboise (1)	41.45
Ecole Cliscouët (1)	41.45
Ecole Calmette (3)	124.35
Ecole Brizeux (2)	82.90
Ecole La Rabine (1)	41.45
Ecole Jules Ferry (1)	41.45
Ecole Jacques Prévert (1)	41.45

ECOLE DE LA VILLE DE SAINT AVE	
Ecole Notre Dame de Saint Avé (4)	165.80
Ecole ARMORIQUE -Participation CLIS 2009 (1) (P)	200.00
Associations de Plescop (+1.8%)	
<u>Associations culturelles et actions de communication</u>	
Amis de Notre Dame de Lézurgan	250.00
Amis de la Chapelle Saint Hamon	250.00
Amis de la Chapelle St Barthélémy	250.00
Art Floral	250.00
Chorale Harmonie	250.00
Danse et Culture bretonne	500.00
Participation financière école nationale de musique (P)	870.00
Pétra Neue (Roué Waroch)	3 400.00
Pétra Neue (Fête musique)	3 500.00
Petra Neue (Partenariat)	6 200.00
Plescophonie (enfants mineurs)	15 250.00
Plescophonie (jeunes)	575.00
Plescop-Nisipari	250.00
Plescop-Nisipari (Echanges jumelage - Exceptionnel)	1 164.00
Plescop-Nisipari (Accueil des Roumains - Exceptionnel)	1 000.00
Théâtre à Plescop	350.00
Familles rurales	3 710.00
Potart	250.00
<u>Associations dans le domaine économique et agricole</u>	
Agriculture et vie rurale	105.00
Unions des commerçants, prof. libérale	336.00
Association de Kerfontaine (P)	87.00
<u>Associations du domaine de l'enfance, jeunesse, écoles</u>	
Amicale laïque	382.00
APEL école Sainte Anne	313.00
Participation action Prévention routière	88.00
Association des familles de traumatisés crâniens du Morbihan	40.00
<u>Associations sociales</u>	
Club du Bon temps	330.00
Nouvel Horizon	150.00
Amicale des donneurs de sang	200.00
Coureurs à pieds "handi'chien"	50.00
<u>Associations sportives</u>	
Basket ball	2 111.00
Basket ball (40 ans)	350.00
Form et Fitness	253.00
Savate Boxe Française	591.00
Savate Boxe Française (Déplacement Région)	927.00
Cima	63.00
Amicale Cyclo Plescopaise	393.00
Amicale Cyclo Plescopaise (Organisation randonnée Cyclos)	350.00
Coureurs à pieds	633.00
Coureurs à pieds (Randonnée Pâques)	350.00
ESP Omnisports	138.00
Football	4 059.00
Football (Déplacement Région)	687.00
Gymnastique-randonnée (ESP Section Gymnastique)	1 106.00
Handball (forfait)	3 967.00
Handball (Partenariat et championnat national)	14 000.00
Habdball (Partenariat contrat d'objectif)	4 000.00
Handball (Déplacement Région)	2 748.00
Judo Club Plescop ESP	723.00
Pétanque loisirs	353.00
Tennis de Table	858.00
Tennis de Table (Déplacement Région)	1 656.00
Tennis de Table (Championnat de Bretagne)	500.00
Plescop Meucon Tennis	1 097.00
Fudo Shin (karaté)	756.00
<u>Associations de loisirs et divers</u>	
Association "Pêche et Activités de plein air"	150.00
CUEC	150.00
Association Boullig Ruz	150.00
Association Boullig Ruz -Echange culturel "rencontre occitano-bretonne	350.00
Association Art des Mains	250.00

Associations extérieures		
<u>Associations sociales</u>		
Ligue contre le cancer		100.00
Les Restaurants du Cœur		100.00
Secours Catholique		50.00
Ensemble contre le chômage		250.00
Secours Populaire Français		50.00
Echange et partage deuil		50.00
Ecoute familiale information toxicomanie (EFAIT)		50.00
Solidarité meubles		50.00
Vie libre		50.00
Veufs et veuves		50.00
Associations dans le domaine économique et agricole		
G.V.A		122.00
<u>Associations de protection de l'environnement</u>		
Adair		173.00
Eaux et rivières		173.00
La Gaulle Vannetaise		152.00
<u>Associations sportives</u>		
Entente morbihannaise (P)		885.00
<u>Associations de loisirs et divers</u>		
Unacita+ancien combattant		250.00
Tournoi des Vénètes	(ASSOCIATION)	90.00
Radio Bro Gwened		100.00
Autres		
SNSM		158.00
Partenariat jeunes		
Enveloppe		500.00
Pochette non affectée		1 000.00

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 19 mars 2009, le conseil municipal est invité à :

- **accorder les subventions et allocations dans les conditions définies ci-dessus ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature, en tant que de besoin, des conventions relatives aux modalités de versement de ces participations.**

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 30 mars 2009

09-37. Urbanisme – Charte Eau et urbanisme

Christian GASNIER lit et développe le rapport suivant :

Situé en seconde couronne, sur des axes de communication majeurs (N165 et D767), à proximité de deux pays à forte identité (Auray et Vannes) et au bord du Golfe du Morbihan, le bassin versant du Loc'h et du Sal est soumis à une forte pression urbaine, engendrant une consommation importante de l'espace. Entre 1999 et 2005, sa population a augmenté de 16%.

Pour s'adapter à ce dynamisme et développer leurs activités économiques, les communes du territoire se sont ouvertes à une urbanisation croissante. Toutefois, un manque d'anticipation en amont des projets de développement urbain sur des problématiques telles que l'assainissement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales, la préservation des milieux aquatiques et la protection de l'eau potable peut entraîner des conséquences sévères sur la ressource en eau et les milieux naturels, voire une remise en cause de certains projets de développement des communes.

A l'heure où les acteurs de l'eau se doivent de répondre aux objectifs de la DCE (Directive Cadre Eau), il est indispensable de concevoir une coexistence harmonieuse entre l'urbanisme et la gestion de l'eau.

Ainsi, sur un territoire aux enjeux multiples : production de 20% de l'eau potable du département, préservation des activités du Golfe du Morbihan et de sa richesse écologique, etc., il est indispensable de reconquérir la qualité de l'eau et d'atteindre le bon état écologique sur le bassin versant du Loc'h et du Sal.

A l'initiative du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal et partageant pleinement cette vision, les acteurs du territoire (commune, Etat, agence de l'eau Loire-Bretagne, région Bretagne et département du Morbihan) ont affiché une volonté commune de mettre en place la charte « Eau & Urbanisme ». Cette charte est un document à valeur contractuelle qui définit clairement les engagements, le rôle et la responsabilité de chacun.

Cette charte est accompagnée d'un guide de bonnes pratiques. Il constitue une méthodologie de travail afin de mieux anticiper l'assainissement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales et la préservation des milieux aquatiques dans les projets de développement urbain.

La charte et le guide des bonnes pratiques se donnent pour objectifs :

- d'aider les élus à mieux anticiper la gestion de l'eau dans les projets de développement urbain ;
- de clarifier le rôle et la responsabilité des collectivités locales compétentes dans le domaine de l'eau et de l'urbanisme ;
- de faciliter la communication et l'échange d'informations entre les collectivités locales compétentes dans le domaine de l'eau et de l'urbanisme ;
- de travailler avec une base commune et transparente pour parler avec un même langage.

Les communes, engagées dans le projet, bénéficieront d'une méthodologie de travail permettant :

- de sécuriser les procédures administratives et d'être en cohérence avec le contexte réglementaire (code de l'environnement, code de l'urbanisme, CGCT, etc.) ;
- d'optimiser le coût des investissements dans le domaine des eaux usées et des eaux pluviales ;
- de supprimer le risque de perte de subventions attribuées par les financeurs ;
- d'être accompagné par un groupe d'acteurs techniques compétents ;
- d'avoir à leur disposition des informations récentes relatives à la problématique (guide méthodologique, fiche pratique, ...)
- d'avoir des réponses claires à leurs interrogations.

La charte présente un caractère évolutif afin de conserver un caractère opérationnel et réactif face aux éventuels nouveaux besoins des acteurs ou de l'évolution de la réglementation.

Le Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal, garant de la démarche « eau & urbanisme », dans son assemblée du 19 janvier 2009 a approuvé la charte « Eau et Urbanisme » à l'unanimité et a autorisé son Président à la signer.

Elle est soumise à discussion et délibération auprès :

- des communes du territoire traduisant clairement leur volonté de prendre en compte « L'EAU » dans les démarches locales
- des partenaires institutionnels

La charte est organisée en 5 articles clés :

- ARTICLE 1 - LES PRINCIPES FONDAMENTAUX
- ARTICLE 2 - LE FONCTIONNEMENT DE LA CHARTE
- ARTICLE 3 - LES ENGAGEMENTS DES ACTEURS
- ARTICLE 4 - L'ORGANISATION DE LA CHARTE
- ARTICLE 5 - ADHESIONS ET MODIFICATIONS

L'article 3.1 précise les engagements du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal.

D'un point de vue général, il s'engage à :

- veiller au respect des engagements de la charte ;
- mettre à disposition un centre de ressource documentaire ;
- accompagner la commune dans la réalisation du point 0 et des auto-évaluations ;
- mettre à disposition de la commune le suivi élaboré (fiche de suivi + SIG) ;
- réunir le comité technique et le comité de pilotage et en assurer le secrétariat ;
- proposer au comité de pilotage de nouveaux outils et orientations ;
- présenter un bilan de l'application de la charte.

L'article 3.2 précise les engagements de la commune.

Elle s'engage à :

- disposer d'un document d'urbanisme ;
- respecter les dispositions réglementaires en vigueur ;
- respecter l'ensemble de la charte « eau & urbanisme » et le guide des bonnes pratiques ;
- associer le Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal dans la procédure d'élaboration ou de révision du document d'urbanisme ;
- mettre à disposition les données nécessaires pour réaliser le point 0 ;
- appliquer le plan de progrès élaboré ;
- réaliser son auto-évaluation.

La signature officielle de la charte se tiendra à Plescop en présence des partenaires institutionnels (Etat, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région et Département).

Annexe : élément de la Charte

Principales remarques :

Christian GASNIER indique que le développement du territoire dans des conditions actuelles sera problématique à terme pour la qualité des eaux du Golfe, ce qui pourrait remettre en cause l'activité touristique (baignades, pêche à pied, etc.) et économique (conchyliculture). Il convient donc d'analyser en amont la capacité de notre territoire à absorber son développement en menant une triple étude portant sur :

- la préservation et la gestion des zones humides et les cours d'eau ;
- la capacité épuratoire ;
- la gestion des eaux pluviales.

C'est ce que prévoit la Charte en initiant les collectivités à cette démarche avec beaucoup de pédagogie.

Il précise que cette initiative du Syndicat du Loch et du Sal est regardée avec beaucoup d'intérêt par le préfet du Morbihan, au point qu'il souhaite l'étendre à l'ensemble du département et qu'un Ministre sera probablement présent pour la première signature de la Charte. Il indique également que ce travail a permis une forte synergie avec des acteurs habituellement perçus comme des "gendarmes" et non comme des partenaires. Il estime enfin que Plescop s'inscrivait déjà dans cette logique et que cette adhésion ne devrait pas nous poser beaucoup de problèmes, contrairement à d'autres communes qui pourraient perdre des financements voire être mises en demeure d'arrêter leur développement.

Nelly FRUCHARD ajoute que ces études préalables serviront de toute façon le développement, en le sécurisant notamment.

Christian GASNIER précise à Didier NICOLAS que les représentants des communes et des syndicats intercommunaux ont pris une position unanime en faveur de cette Charte en conseil syndical et il estime en conséquence logique qu'ils en tirent toutes les conséquences dans leur collectivité. Il indique également à Nelly FRUCHARD que le dispositif fera l'objet d'une évaluation dans chaque commune à partir d'un point 0 fixant le point de départ d'un plan de progrès.

Jean Yves LE MOIGNO estime que chacun devra s'y investir, ne serait-ce que pour obtenir des financements désormais conditionnés.

Vincent GEMIN note que les acteurs de l'eau apprécient cette initiative et qu'il a pour sa part beaucoup apprécié le document tant sur le fond que sur la forme, très pédagogique, notamment pour des élus.

Nelly FRUCHARD indique que le Syndicat d'aménagement du Golfe du Morbihan (Siagm) pourrait également s'investir dans cette problématique. Christian GASNIER et Vincent GEMIN estiment logique que ce syndicat s'en inspire. Christian GASNIER précise toutefois que le Siagm n'interviendra probablement pas sur les mêmes thématiques et que, en tout état de cause, le préfet du Morbihan devrait choisir un seul porteur pour le Sage (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) qui coordonnera ces actions sur l'ensemble du bassin versant.

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Finances" et "Environnement, urbanisme et développement" du 19 mars 2009, le conseil municipal est invité à :

- **approuver la charte « Eau et Urbanisme » et la démarche mise en œuvre ;**
- **remettre au Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal la fiche préalable à la réalisation du point 0 ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Informations générales- Délégations au maire

1) Signature de marchés de maîtrise d'œuvre :

- Giratoire de Tréhuinec avec le cabinet D2L Bétali pour un montant de 26 400 € HT.
- Espace d'activités – lotissement N°6 avec le cabinet D2L Bétali pour un montant de 9 900 € HT

2) Signature de marche de travaux : Réhabilitation des réseaux EU du Centre Bourg -Tranche 1 - avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de 113 299,50 € HT

Copie certifiée conforme
Le maire
Nelly FRUCHARD